

COMPTE RENDU
Réunion du 1er comité de pilotage d'animation
Site Natura 2000 « Montagne de la Moure et Causse d'Aumelas » FR 9101393
du 25/11/2014

Présents :

| | |
|-----------------------|--|
| BARBEIRA Eric | Secrétaire – Chasse de Cournonterral, |
| BARBEIRA Guy | Président – Chasse de Cournonterral, |
| BENE Laure | Communauté de Communes Vallée de l'Hérault, |
| BERTOLINI Jean-Pierre | Maire de Saint Paul et Valmalle, |
| BOUZIN Mathias | Chargé de mission Ligue de Protection des Oiseaux, |
| BRUNET Patrick | Président du Comité départemental de spéléologie, |
| CARETTE Julien | Office National des Forêts, |
| CASSAR Michelle | Maire de Pignan, |
| CHOUPIN Méline | Communauté de Communes Vallée de l'Hérault, |
| CINCON Sylvie | Adjointe à l'environnement – Pignan, |
| CONSTANT Agnès | Maire de Saint Pargoire, Vice-Présidente Environnement CCVH, |
| CUCULIERE Serge | Adjoint à l'environnement – Poussan, |
| DEFALVARD Maud | CPIE Bassin de Thau, |
| DURET Jean-Pierre | 1 ^{er} adjoint - mairie de Montarnaud, |
| ELALOUF Zeldia | Responsable unité Nature et biodiversité – DDTM 34, |
| FERRANDO David | Conseiller municipal à Vendémian, |
| GILLIOZ Lucie | Fédération Régionale des Chasseurs, |
| GIMENEZ Louis | Trésorier – Chasse de Cournonterral, |
| MAJUREL Rodolphe | Conseil général 34, SBEN/PEE, |
| MICOLA Sylvain | ADVAH-Chambre d'Agriculture 34, |
| MORERE Nicole | Vice-Présidente du Conseil Départemental 34, |
| PERETTI Mathieu | Chargé de mission N2000 – DDTM 34, |
| RAVAYROL Alain | La Salsepareille, |
| RIBO Fabienne | Conservatoire des Espaces Naturels LR, |
| SAINTPIERRE Michel | Président du comité de pilotage du site « Montagne de la Moure et cause d'Aumelas » et Maire d'Aumelas, |
| SAUZEAU Olivier | Directeur du service Aménagement-Environnement à la CCVH, |
| TOUZARD Isabelle | Maire de Murviel-les-Montpellier, Vice-présidente Montpellier Méditerranée Métropole, |
| VEZHINET Serge | Fédération départementale des Chasseurs, |

Absents excusés :

| | |
|------------------|---|
| BASSI Isabelle | Office National des Forêts, |
| CARRE Blandine | Groupement des Chiroptères LR, |
| HAMZA Nabila | DREAL – LR, |
| LEVIOL Julian | Chargé de mission SMBT, |
| MESQUIDA Kléber | Président du Conseil Départemental de l'Hérault, |
| MORGO Christophe | Maire de Villeveyrac, |
| TONDON Laure | Maire de Montbazin, |
| VILLARET Louis | Président de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault. |

Pièces-jointes :

- Diaporama de la réunion
- Plan de communication
- Rapport d'activité 2015

Ordre du jour

- Rappel - présentation rapide du site
- Présentation et **bilan de la première année d'animation,**
- Présentation et **validation des actions prévues pour la deuxième année d'animation,**
- Signature de la charte Natura 2000 avec les chasseurs de Cournonterral

M. Saintpierre accueille les membres du comité de pilotage, les remercie pour leur présence et excuse les absents.

Après un tour de table, Mme Béné dresse une présentation rapide des enjeux du site Natura 2000.

Mme Choupin présente le bilan de cette première année d'animation.

Mme Ribo aborde l'appui technique apporté par le CEN au sujet de la préparation des contrats sur les mares temporaires et le travail de hiérarchisation de ces mares.

A propos de l'enquête sur les chiroptères dans le bâti, Mme Touzard demande s'il est encore temps de relayer l'enquête dans le bulletin municipal. Mme Choupin confirme que même au-delà du délai initialement prévu pour l'enquête, toute information sur la localisation de chauves-souris dans le bâti est intéressante à faire remonter.

M. Majurel ajoute qu'en hiver, les chauves-souris sont en léthargie. A cette époque, on peut observer les pipistrelles, notamment regroupées sous les tuiles. Concernant Natura 2000, les espèces les plus intéressantes sont les grands et petits rhinolophes, ainsi que les murins à oreilles échancrées. Il serait pertinent de relayer l'enquête plutôt au printemps, à la période où ces espèces sont susceptibles de regagner les bâtis, pour la reproduction.

Au sujet de l'audit de la Cour des Comptes Européennes, Mme Elalouf précise qu'il concernait différents pays de l'Union Européenne, donc les constats effectués en France seront à mettre en parallèle avec les observations effectuées dans les autres pays audités.

M. Peretti ajoute que lors d'une enquête de la Commission Européenne sur les Directives Oiseaux et Habitats, les intérêts bénéfiques de Natura 2000 en matière économique et environnementale ont été soulignés. Un article à ce sujet sera mis en ligne sur le site internet : <http://valleeherault.n2000.fr/>

Concernant le birdwatching (pose d'affut pour de la photographie animalière), Mme Gillioz demande comment les propriétaires sont contactés. Mme Choupin précise que le porteur de projet prévoit de signer une convention avec les propriétaires chez lesquels des affuts seront posés et qu'une partie des bénéfices de la location de l'affut seront reversés aux propriétaires.

M. Ravayrol indique que cette pratique est très répandue en Europe du Nord pour photographier des espèces difficiles d'accès, telles que l'ours ou le glouton.

L'évaluation des incidences est abordée. Mme Touzard interroge sur la démarche à entreprendre quand la mairie a connaissance d'un projet dans le site Natura 2000. Mme Choupin répond qu'il est recommandé de contacter les animatrices du site Natura 2000 le plus tôt possible, afin d'anticiper sur les impacts éventuels du projet. L'objectif est de trouver une solution pour que le projet puisse se réaliser sans impacter les habitats et les espèces. Cet échange en amont donne les meilleures chances

au dossier d'être validé ensuite par les services de l'Etat. Mme Elalouf et M. Peretti confirment l'importance de s'attacher de l'appui technique des animatrices Natura 2000 le plus tôt possible.

Au sujet du géocaching, M. Brunet ajoute qu'au-delà de l'impact sur les espèces, des dégradations (sous forme de peinture) sont parfois constatées sur les parois des grottes pour faciliter la localisation de la « cache ».

La problématique des décharges sauvages est abordée. Mme Constant indique que sur sa commune, un garde-champêtre est présent, des portiques ont été installés, sans que cela solutionne le problème. Au-delà du courrier proposé par la DDTM, courrier qu'elle trouve un peu rude, Mme Constant demande aux services de l'Etat comment elle peut être épaulée.

Mme Elalouf répond que la création de la Police de la Nature est une démarche qui émerge et qu'une « boîte à outils » est en train d'être conçue. Cela comprendra notamment tout un panel de courriers avec des degrés d'injonction plus ou moins forts, en fonction de la situation. Compte-tenu des effectifs restreints sur ce service à la DDTM, il n'est pas possible de suivre tous les dossiers ; en revanche il est proposé, sur quelques cas particulièrement emblématiques, d'aller jusqu'au pénal, et que ce soit relayé dans les médias.

Mme Constant rappelle qu'il faut être prudent : les milieux naturels sont utilisés par de nombreux usagers, chasseurs ou promeneurs par exemple. En adressant un courrier aux propriétaires pour leur demander de trouver une solution, on prend le risque que les propriétaires clôturent leurs parcelles, créant ainsi des conflits d'usage. Par conséquent, elle ne souhaite pas envoyer le courrier proposé par la DDTM.

M. Bouzin demande si Natura 2000 peut apporter une réponse à la problématique récurrente des raves-party. Mme Elalouf explique que, par nature, les raves-party n'étant pas déclarées, Natura 2000 ne peut pas être la solution pour empêcher ce type d'évènement.

M. Brunet indique que l'Etat ne joue pas son rôle dans ce domaine. M. Saintpierre abonde mais précise que localement les gendarmes se sentent très concernés et sont réactifs, en revanche, c'est la justice qui ne suit pas derrière. Les élus sont fatigués et demandent que l'Etat les soutienne.

Mme Elalouf explique qu'un travail est en cours en direction des procureurs afin que les PV réalisés par la police de l'environnement soient davantage suivis. L'Etat peut appuyer les démarches auprès des procureurs, encore faut-il que la DDTM en soit informée. M. Saintpierre répond qu'il demandera à la gendarmerie de transmettre les dossiers à la DDTM. Mme Elalouf ajoute que la médiatisation de quelques actions « coup de poing » pourrait peut-être limiter le problème.

Mme Béné ajoute que, dans le cadre de Natura 2000, un schéma de circulation sera étudié en 2017 et pourrait apporter des réponses à ces problématiques de raves-party et de décharges sauvages.

Mme Constant rappelle qu'il ne faut pas tout fermer. M. Gimenez ajoute que les portiques et barrières sont inutiles. Il existe un secteur de Cournonterral très fréquenté par les véhicules motorisés chaque week-end. Une action « coup de poing » pourrait y être bienvenue.

Mme Touzard poursuit l'échange en indiquant qu'une démarche est en cours à Murviel-les-Montpellier, associant les propriétaires privés sur le site du Castellas. Il s'agit de s'entendre sur les règles d'usage, notamment les véhicules motorisés, et de mettre en place une signalétique appropriée. Si cela fonctionne, cela pourrait inspirer une démarche similaire à plus grande échelle sur le site Natura 2000.

Au sujet de la soirée de sensibilisation organisée à destination des spéléologues, M. Brunet suggère un élargissement au grand public. Mme Touzard ajoute qu'il serait intéressant de faire parvenir

régulièrement aux communes un petit texte ou un petit geste simple en faveur de la biodiversité. Ceci pourrait être intégré dans les bulletins municipaux. Mme Choupin confirme que c'est une action prévue et qui est amenée à se développer à l'avenir.

Mme Touzard demande des éclaircissements concernant l'animation foncière envisagée en faveur du pastoralisme. Mme Choupin explique que des acteurs interviennent déjà dans ce domaine, notamment la Chambre d'Agriculture et le Conservatoire des Espaces Naturels. L'objectif de l'animation Natura 2000 est de faire le lien entre ces acteurs, les porteurs de projets, les élus pour les questions liées au PLU, les propriétaires pour conforter l'utilisation des terres, etc...

Mme Touzard ajoute que l'installation d'un éleveur est complexe et implique également des questions sur les bergeries, des questions d'accès, ...

M. Micola ajoute que le diagnostic agricole réalisé dans le cadre du docob a souligné la présence encore relativement importante de l'élevage sur le territoire. Cependant, une certaine fragilité des exploitations a été relevée à court voire moyen terme. Les problèmes des éleveurs sont identifiés (maîtrise foncière, bâti,...), les solutions également, encore faut-il s'organiser et trouver les moyens de les mettre en œuvre. Il est très important que les PLU maintiennent le potentiel d'installation.

Mme Touzard abonde l'idée de conforter les exploitations existantes, puis d'envisager la création de nouvelles exploitations. Elle ajoute que c'est une thématique émergente au sein de la Métropole.

En préambule de la signature de la Charte Natura 2000, Mme Gillioz rappelle l'investissement des chasseurs du territoire dès l'élaboration du Docob. Avec cette 4^{ème} signature, les chasseurs poursuivent leur engagement dans la démarche. Elle invite M. Barbeira, au nom de l'association des chasseurs et propriétaires de Cournonterral, à signer la charte Natura 2000.

M. Saintpierre les félicite pour cet engagement ; il clôt le comité de pilotage et invite les participants à partager le pot de l'amitié.

Le Président du COPIL
Michel SAINTPIERRE